

23,40 fr., le seigle 18,03 fr., les pois 19,45 fr., les pommes de terre 4,55 fr., les œufs par douzaine 0,61 fr., le beurre par kg. 1,83 ; la viande de bœuf de première qualité 1,15 fr. par kg., le veau 0,95 fr. par kg., le porc frais 1,34 fr., le porc fumé 1,80 fr. par kg.

Parmi les travaux d'envergure réalisés par le bourgmestre Heldenstein citons la construction de l'*Eglise Ste Cunégonde* à Clausen en 1861 et, la même année, la construction d'une *conduite d'eau potable* pour l'alimentation de la ville haute.

Cependant les soins pour la *propreté de la Ville* paraissent être le cadet des soucis de nos édiles. Voilà ce qu'on en dit par exemple dans la séance du Conseil du 27 février 1864, en attaquant à fond la police à cause de sa carence :

« M. METZ : On voit à chaque instant des intestins, du sang, des ordures déposés au beau milieu de la rue. Les tombereaux en enlèvent une partie et le reste est dispersé sur la voie.

« M. MACHER : Entr'autres autour du Cercle la boue est continuellement en abondance.

« M. MARTHA : Se sont surtout les parties de rues qui devraient être nettoyées de la part de la ville, qui sont les plus sales, avec les alentours de la maison communale. »

Notre *théâtre national* fit ses premiers pas et la vie théâtrale dans la ville fut cultivée à cette époque principalement par la « Gym », section dramatique de la Société de gymnastique. Nous trouvons parmi la correspondance de 1862 une demande de cette société, signée par son secrétaire Ch. BOUCON, sollicitant la mise à disposition de la grande salle du Cercle pour y jouer une nouvelle pièce de Monsieur DE LA FONTAINE. Le Conseil fut unanimement d'accord, vu qu'il s'agissait d'une société luxembourgeoise et d'un auteur connu luxembourgeois.

Quant au bien-être matériel des *employés et fonctionnaires* de la Ville on va voir des extraits cités ci-après quelle sollicitude paternelle M. Heldenstein portait au personnel de la Ville.

Lors des débats sur l'organisation scolaire en 1863 M. WAHL signala la trop grande durée des vacances d'automne comme un grand inconvénient pour les parents et pour les élèves.

« M. le Bourgmestre : Il n'y a que 4 semaines. Le règlement n'en prévoit que trois, mais sur la demande du personnel enseignant nous avons cru devoir accorder une semaine de plus, afin de permettre aux instituteurs de reprendre un peu de force et de courage pour le rude métier qu'ils font et qui est bien dangereux pour leur santé ».

Les employés communaux, eux non plus, n'eurent pas à se plaindre de leur bourgmestre ; le 20 juillet 1861 une « Revision des traitements des employés communaux » fut votée. On s'y était inspiré du principe, somme toute, défendable : « Aux méritants davantage, aux moins méritants — moins. » Ah, quelle affaire, si ce principe devait être appliqué de nos jours. . . !